

**AVIS DE PUBLICITE – REFERENCE ST-ET-CUINES E853**

**MANIFESTATION D'INTERET SPONTANE**

**EDF HYDRO ALPES – AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE ARC-ISERE**

**COMMUNE ST ETIENNE DE CUINES**

**Convention d'occupation précaire et révocable du domaine public hydroélectrique**

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'une personne morale sur l'occupation du domaine public hydroélectrique pour l'exercice d'une activité non économique.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, EDF attribuera à l'entreprise ayant manifesté son intérêt une convention d'occupation temporaire.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, EDF analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Les candidats sont informés qu'un certain nombre de pièces devront être produites pour permettre la signature de la convention d'occupation temporaire.

<b>Publié le</b>	25/04/2024
<b>Durée de mise en ligne de l'avis</b>	10 jours
<b>Date limite de réception propositions</b>	
<b>Objet de l'occupation</b>	Occupation du domaine public hydroélectrique
<b>Lieu</b>	Commune : ST-ETIENNE-DE-CUINES Références cadastrales : E 853 Au Colombier
<b>Activité sollicitée par le demandeur</b>	Pâturage de chevaux
<b>Caractéristiques essentielles / restrictions de l'emplacement</b>	EDF conserve un droit d'accès pour accéder aux ouvrages (poste HTA, lignes électriques...) Terrain mis à disposition à la commune pour permettre au bus scolaire d'opérer un demi-tour
<b>Type d'autorisation délivrée/ Durée</b>	Convention d'occupation précaire et révocable Durée : trois ans, éventuellement renouvelable sans pour autant dépasser le titre d'exploitation de la chute hydroélectrique ARC-ISERE soit le 31/12/2054.
<b>Conditions financières à la charge du demandeur</b>	Redevance annuelle d'occupation en application de l'article L 2125 du CG3P Frais de dossier Indemnisation des éventuelles pertes de production Taxes, impôts et frais liés à l'occupation

<b>Conditions générales d'attribution/ critères de sélection</b>	Les demandes seront analysées selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>- Maturité du projet</li><li>- Faisabilité du projet</li><li>- Compatibilité du projet avec les contraintes de l'exploitation hydroélectrique</li></ul>
<b>Dépôt des candidatures</b>	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – HYDRO ALPES – Mission Gestion – 134 Rue de l'Etang – 38950 St Martin le Vinoux A l'attention de Monsieur HERVE <i>Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes :</i> <b>CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR</b> <i>Objet à mentionner : Candidature ST-ET-CUINES E853</i>
<b>Service à contacter pour renseignement</b>	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – DTEAM CC PFA 134 Rue de l'Etang PH3-R2 38950 St Martin le Vinoux